

Pétitions

concerne les médicaments d'ordonnance feront augmenter le prix des médicaments pour les consommateurs canadiens et limiteront sérieusement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin.

Ils prient donc humblement le Parlement de rejeter les propositions qui augmenteront le prix des médicaments d'ordonnance au Canada.

J'ai également un nombre important de pétitions sur le même sujet signées par des citoyens de Winnipeg. Ils affirment que le projet de loi que nous étudions aujourd'hui frappera injustement les Canadiens dont l'état de santé exige l'achat régulier de médicaments d'ordonnance.

Ils font également remarquer que la proposition du gouvernement fédéral haussera les coûts des régimes provinciaux d'assurance-médicaments. Ils prient donc humblement le Parlement de rejeter ces propositions qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance au Canada.

LE DROIT À LA VIE DES ENFANTS À NAÎTRE—LA PROTECTION DE LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de présenter une pétition, portant l'attestation du greffier des pétitions. Elle est parrainée par la *Calgary Coalition for Life* et présentée par Diana Gerlitz, C.P. 67, De Winton, Alberta, T0L 0X0. Elle porte la signature de 23 personnes dont la plupart proviennent des endroits suivants: Okotoks, De Winton, Black Diamond, High River, Airdrie et Calgary, en Alberta.

Les signataires souhaitent se prévaloir de leur droit séculaire et incontesté de présenter un grief commun, convaincus que la Chambre saura y porter remède. Compte tenu qu'on tue au Canada des milliers d'enfants à naître, par opportunisme ou parce qu'ils sont coupables de ne pas être désirés, vos pétitionnaires prient humblement le Parlement d'appuyer la motion n° M-37 et de protéger les enfants à naître en vertu de la Charte des droits et libertés.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, j'ai neuf pétitions provenant du Québec, du Manitoba et de la Colombie-Britannique à présenter. Elles concernent le projet de loi C-22.

Brièvement, les pétitionnaires affirment que les propositions du gouvernement fédéral feront hausser le coût des régimes provinciaux d'assurance-médicaments et grimper vertigineusement le prix des nouveaux médicaments.

En outre, les modifications proposées constituent un autre exemple des concessions faites par le gouvernement canadien dans le cadre des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis, au détriment du Canadien moyen.

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106 du Règlement, je présente à la Chambre une pétition qui provient de Canadiens qui habitent les villes de Medicine Hat, Saskatoon et Ottawa. Ils demandent au Parlement de rejeter les modifications proposées à la Loi sur les brevets que contient le projet de loi C-22.

Aujourd'hui à 18 heures, les députés auront l'occasion de dire non à la hausse du prix des médicaments d'ordonnance.

LE DROIT À LA VIE DES ENFANTS À NAÎTRE—LA PROTECTION DE LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

M. Paul Gagnon (Calgary-Nord): Monsieur le Président, je me fais non seulement un devoir mais aussi un plaisir de présenter une pétition qui contient 331 signatures et qui a été jugée correcte par le greffier des pétitions. Ceux qui l'ont signée sont des habitants de Calgary et des Églises, des groupes d'intérêts, aussi bien que des particuliers, y sont représentés.

Attendu qu'on enlève chaque année la vie à des milliers d'enfants canadiens avant leur naissance pour des raisons d'ordre pratique et que ces enfants sont effectivement châtiés par la peine capitale du crime de ne pas avoir été désirés, par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'appuyer la motion n° M-37 et d'ainsi permettre aux enfants d'être protégés avant la naissance par la Charte des droits.

Et, comme il se doit, vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai le devoir et l'honneur de présenter plusieurs centaines de pétitions. Ces pétitions proviennent de Capreol, Hanmer, Val-Thérèse, Val-Caron, Coniston, Sudbury, Dowling, Azilda, Skead, Garson, Windsor, Chelmsford, Noëlville, Montréal, Chatham, Tilbury, Wallaceburg, Dresden, Blenheim, Toronto, Downsview, Scarborough, Willowdale, Calgary et Regina; d'autres pétitions en provenance de Vancouver portent 700 signatures.

Les pétitionnaires signalent que les modifications que le gouvernement entend apporter à la Loi sur les brevets en ce qui concerne les médicaments d'ordonnance risquent de faire augmenter les prix que paient les consommateurs et d'empêcher sérieusement le Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin.

Ils signalent en outre que la mesure proposée risque de causer un sérieux préjudice à tous les Canadiens qui, en raison de leur état de santé, sont obligés d'acheter régulièrement des médicaments d'ordonnance.

En outre, ils signalent que les propositions du gouvernement fédéral feront augmenter le coût déjà élevé des programmes provinciaux de soins de santé. Par ailleurs, les modifications proposées sont un autre exemple des concessions faites par le gouvernement canadien dans le cadre des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis au détriment du Canadien moyen.

En conséquence, les pétitionnaires demandent aux députés qui seront appelés ce soir à se prononcer à ce sujet de rejeter ces propositions qui ne contribueront qu'à augmenter le prix des médicaments d'ordonnance au Canada.

• (1540)

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, j'ai un certain nombre de pétitions, onze en tout, venant de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de la Colombie-Britannique et du Manitoba, de presque toutes les provinces du Canada.